

SPOC télétravail : apprentissage des compétences indispensables à la mise en place et à la pratique du travail à distance

Porteur de projet	Janique SOULIE
Etablissement, composante, laboratoire	IUT Clermont (Campus Aurillac)
Date de début du projet (conception)	avril 2018
Date de fin du projet (déploiement)	avril 2019
Mots clés	télétravail, compétences transversales, savoir-faire, savoir-être, compétences numériques

Résumé :

Le SPOC, intégré au Module télétravail de LP e-GRH, vise l'apprentissage de compétences spécifiques pour les télétravailleurs (salariés, managers, entrepreneurs). Le format est adapté au développement des compétences transversales requises pour exercer à distance, au déploiement en faveur de divers publics (FI + FC), à l'essaimage potentiel (UCA, module optionnel) et au développement des compétences numériques des enseignants pour répondre aux évolutions technologiques du métier (conception, scénarisation, communication).

Descriptif global :

Depuis une vingtaine d'années, on observe une évolution rapide des pratiques de travail : plus de la moitié des salariés travaillent au moins de manière ponctuelle en dehors de leur bureau (étude « Third Platform technologies », IDC, nov. 2014) et les actifs sont de plus en plus nombreux à créer leur entreprise en télétravail. Les télétravailleurs exécutent leur mission soit depuis chez eux, soit depuis les locaux de leurs clients ou dans des tiers-lieux en accès libre (café, restaurant, transports...) et désormais de plus en plus dans des télécentres et espaces de coworking (15% des actifs français). L'économie collaborative est également en plein essor.

En France, l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail a permis d'assouplir les conditions de mise en œuvre du télétravail, encourageant ainsi les entreprises et collectivités à recourir davantage à ce nouveau mode de travail.

Si les nouvelles technologies rendent désormais ces modes d'organisation accessibles à tous, travailler à distance ne s'improvise cependant pas et requiert des compétences spécifiques. Tant les télétravailleurs que leurs managers doivent y être formés. Le format d'un SPOC nous semble particulièrement adapté à l'apprentissage des compétences transversales indispensables pour mettre en place ou pratiquer le télétravail, d'une part du fait du thème lui-même (c'est déjà une première expérience du travail à distance) et, d'autre part, grâce à la possibilité de proposer la formation à des étudiants de différentes filières (de nombreux métiers étant compatibles avec le télétravail) et de divers statuts (formation initiale ou continue).

Le SPOC envisagé comporterait une vingtaine d'heures de formation comprenant des capsules pédagogiques (contenus textuels, audio et visuels), des activités pratiques (études de cas, exercices interactifs, quiz d'auto-évaluation et tests), des visioconférences (classe virtuelle) et possibilité de bénéficier d'un tutorat individuel à distance.

Ce que LIA finance :

Des moyens humains : heures complémentaires pour les enseignants impliqués dans le projet (40 HTD),
heures de vacances pour un membre de l'équipe-projet (20 HTD).

Soit un total : 2758.40 €